

ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

“

PLANEUR ENDOMMAGÉ AU SOL PAR UNE VOITURE

Lors du rangement d'un planeur dans le hangar le conducteur d'une voiture ayant servi à tracter un planeur a endommagé par inattention le bord d'attaque de l'aile d'un planeur avec la roue arrière droite de sa voiture.

Il a été rappelé aux membres de l'aéroclub que la manipulation des planeurs au sol doit être conduite avec la plus grande attention en particulier lors des opérations de tractage avec des voitures tant pendant le tractage qu'en dégageant les voitures ayant servi au tractage.



”

QUE PEUT-ON RETENIR ?

- Le planeur stocké a été fortement endommagé par un véhicule de piste.
- En 2024 plusieurs REX décrivent des dégâts sur des planeurs lors des mises en piste ou retour au hangar.
- Ces incidents sont principalement dûs à des défauts de vigilance lors des déplacements avec ou autour des planeurs.
- Ces incidents dont les conséquences ne sont généralement que matérielles induisent des contraintes, parfois fortes, sur les activités du club. Ces contraintes peuvent être source de difficultés dans la gestion des opérations futures avec les risques potentiels associés au stress éventuellement généré (sans parler des finances).

QUE PEUT-ON FAIRE ?

- Informer et former les conducteurs de véhicules sur les risques mais surtout sur les bonnes pratiques lors de la circulation autour des planeurs.
- La trajectoire et la vitesse doivent être maîtrisées et permettre dans tous les cas d'éviter les planeurs.
- Les déplacements doivent se faire en marche avant
- Ne pas pénétrer dans les hangars avec les véhicules en marche, il n'y a en effet pas d'échappatoire en cas de problème.
- L'encadrement doit être exemplaire lors de ces opérations.